

L'an deux mille vingt, le 26 octobre à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VILLIOT, adjoint au Maire.

**Etaient présents : MM VILLIOT, DA SILVA, ROUSSEL, MERCKHOFFER, MULLER, CHARTOIS, VAN ASSCHE, GAZENGEL, LIETARD, TACITE, LAPOTRE, DE SOUSA.**

**Absents excusés : M. KUBISZ pouvoir donné à M. VILLIOT  
Mme GARRIVET pouvoir donné à Mme VAN ASSCHE  
M. LEVASSEUR pouvoir donné à M. MULLER**

**Secrétaire de séance : M. MULLER**

**ORDRE DU JOUR :**

<p>Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2020 Renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier <b>PLUI</b> Tarifs concessions cimetière Ciné rural Questions diverses</p>
--

Approbation du compte rendu du 21 septembre 2020

Demande d'ajouter à l'ordre du jour : indemnités stages BAFD

### **ÉLECTION DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS**

Titulaires

- Monsieur Xavier GUIBERT
- Monsieur Emmanuel PRESSON

Suppléant

Monsieur François LEVASSEUR

Monsieur ROUSSEL représentant de la commune.

### **PLUI**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle aux membres du conseil municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique à la communauté de communes du Pays de Valois de la compétence Plan Local d'urbanisme depuis le 27 mars 2017.

Les communes membres de cet établissement peuvent s'opposer à la mise en œuvre de cette disposition.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes du Pays de Valois.

### **MODIFICATIONS TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE**

Il est proposé au conseil municipal de débattre pour d'éventuelles modifications des tarifs des concessions du cimetière.

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à main levée, le conseil municipal avec 12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, propose les tarifs suivants :

500,00 € pour les concessions pour une durée de trente ans et pour les habitants de Péroy  
1 000,00 € pour les concessions pour une durée de trente ans et pour les personnes extérieures  
400,00 € pour les cavurnes pour une durée de trente ans et pour les habitants de Péroy  
800.00 € pour les cavurnes pour une durée de trente ans et pour les personnes extérieures

## **CINE RURAL**

Renouvellement de l'adhésion à ciné rural.

Le conseil municipal a retenu la formule A, c'est-à-dire cotisation 100 € : uniquement pour des séances scolaires, groupes ou arbres de Noël (+50 € par déplacement pour les séances publiques)

## **ADTO SAO**

Regroupement par fusion de l'ADTO et de la SAO.

## **INDEMNITÉS STAGIAIRES BAFD**

Madame DA SILVA en charge du secteur enfance expose que deux stagiaires étaient présentes au centre de loisirs une au mois de juillet et une autre actuellement.

Ces personnes s'étant investies totalement, il est proposé aux membres du conseil municipal de leur attribuer une indemnité en remerciements de leur investissement et dévouement pour un montant de 300.00 € (trois cent euros) chacune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Avec 5 abstentions, 0 voix contre, Et 10 voix pour,

Accorde l'indemnité de 300.00 euros à chacune des stagiaires BAFD pour leur investissement et leur dévouement au centre de loisirs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Facture SAUR : budget eau

La séance est levée à 20 h 50.

L'adjoint,

Patrick VILLIOT

M. VILLIOT		Mme VAN ASSCHE	
Mme DA SILVA		Mme GAZENGEL	
M. ROUSSEL		M. LIETARD	
Mme MERCKHOFFER		M. TACITE	
M. MULLER		Mme GARRIVET	Absente
Mme CHARTOIS		Mme LAPOTRE	
M. LEVASSEUR	Absent	M. DE SOUSA	